



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hémochromatose génétique

Question écrite n° 65600

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'hémochromatose génétique dont le traitement privilégié demeure la soustraction périodique de sang. Cette thérapeutique ancienne de la saignée est sans doute la plus efficace dans cette maladie, mais elle peut atteindre une périodicité quasi hebdomadaire dans un traitement d'attaque. Or les coûts et les difficultés de réalisation sont très variables puisque le prix de la soustraction sanguine peut varier de 87,50 F en centre de transfusion à 3 500 F en hospitalisation de jour ; elle peut de plus se faire suivant la bonne volonté des professionnels de santé soit à domicile ou au cabinet médical, soit en centre de transfusion ou en établissement de santé. Il lui demande en conséquence quelles mesures il envisage pour harmoniser cet acte thérapeutique simple tant dans son coût que dans ses lieu et conditions de réalisation.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Le Bris](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65600

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5139